Décision 04-D-21 du 17 juin 2004

relative à des pratiques mises en œuvre sur le marché des pompes funèbres de la région grenobloise

Posted on: 02 juillet 2004 | Secteur(s) :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
Dispositif(s)	Sanction pécuniaire
Entreprise(s) concernée(s)	Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres Intercommunales de la région grenobloise

Lire

le texte intégral de la décision

119.45 Ko